

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU HAUT-DOUBS



EXTRAIT

Du registre des Délibérations de la Communauté de Communes

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale le **26 mars 2024** sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

MEMBRES EN EXERCICE : 69

48 PRESENTS : Laurent Brion, Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Jean Marie Isabey, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Jean Claude Joly, Samuel Vuillemin remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Christine Curty, Paul Ruchet, Daniel Peseux, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Samuel Girardet, Damien Bertin, Denis Donzé, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Jacky Morel, Anthony Cuenot, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Dominique Guilleux, Pierre Benoît, Martine Collette, Noël Perrot, Salih Kurt, Julie Huguenotte, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Gérard Guyot remplace Jean-Louis Truche, Lionel Pernin.

MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE : 48

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION : 0

7 EXCUSES : Marine Punkow, Dominique Drezet, Hervé Bouhelier, Régis Bouchard, Maxime Gruner, Marina Tasseti, Laurence Joly.

14 ABSENTS : Gilbert Distel, Delphin Bepoix, Dominique Perrier, Béatrice Trouillot, Claude Roussel, Thierry Vernier, Karine Jacotey Myotte, Morgane Oudot, Rachel Lorincart Grandjean, Morgan Perrin, Gaëlle Jobert, David Vivot, Christian Bertin, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Jean Claude Joly ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIB 240408-578

OBJET : Accompagnements financiers des projets d'investissements 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 pour les communes (ou L3211-2 pour les départements /ou L4221-5 pour les régions / ou L5211-1 pour les EPCI)

Vu la délégation de pouvoir rendue exécutoire du Conseil communautaire accordée au Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en date du 16 juillet 2020.

Vu le vote des prévisions budgétaires 2024 en date du 04 avril 2024 et faisant apparaître les besoins de financement sur chaque budget.

Après avoir entendu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

Concernant le budget Principal :

Accompagnement financier des projets d'investissements pour une enveloppe d'un montant de 2 000 000 € sur une durée de 25 ans maximum.

Concernant le budget Annexe de Gestion de déchets :

Accompagnement financier des projets d'investissements pour une enveloppe d'un montant de 500 000 € sur une durée de 25 ans maximum.

Concernant le budget Annexe service assainissement collectif :

Accompagnement financier des projets d'investissements pour une enveloppe d'un montant de 1 000 000 € sur une durée de 40 ans maximum.

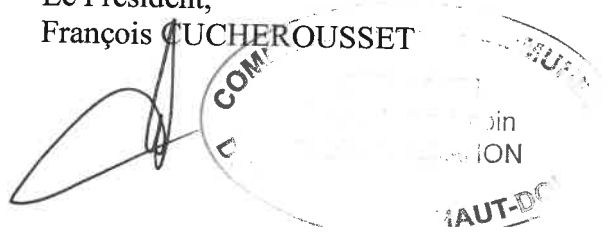
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président :

- à signer les contrats nécessaires à ces décisions
- à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à ces crédits et notamment du court terme dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

- Pour extrait conforme
- Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie siège le 11 avril 2024.
- Que la convocation du Conseil avait été faite le 26 mars 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 69.
- Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
François CUCHEROUSET



The image shows a handwritten signature of François Cucherousset over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS' and 'Président'. There is also a rectangular stamp partially visible on the right side of the page with the text 'HAUT-DOUBS'.